

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2017

Conseil Municipal du
20 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué quinze décembre deux mil dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du
15 décembre 2017

PRÉSENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, ABADIE Jean-Pierre, BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie, CELLE Sonia, CENDRÈS Monique, CHARBONNEL Patrice, HAILLOT Jean-Michel, LECLÈRE Valérie, POUÉY Sébastien.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

ABSENTS-EXCUSÉS : BIRABEN-LOUSTAU Pierre, DE MOOR Olivier, LASSALLE Roger, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude

PROCURATIONS : BIRABEN-LOUSTAU Pierre donne procuration à DOASSANS-CARRÈRE Philippe, DE MOOR Olivier donne procuration à CELLE Sonia, LASSALLE Roger donne procuration à VIGNAU Alain, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude donne procuration à BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie

SECRETAIRE DE SÉANCE : CHARBONNEL Patrice

Le quorum étant atteint pour permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 minutes.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 novembre 2017 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant l'action sociale d'intérêt communautaire : projet de prise de compétence Espace de Vie Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à rajouter un point supplémentaire susmentionné à l'ordre du jour.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- **1) Personnel :**
 - **a) Avancement de grade : filière technique**
 - **b) Avancement de grade : filière animation**
- **2) Virement de crédit**
- **3) Action sociale d'intérêt communautaire : projet de prise de compétence Espace de Vie Sociale**
- **4) Approche du bilan financier 2017**
- **5) Comptes-rendus de Commissions**
- **6) Questions diverses**

1- a) Personnel : avancement de grade - filière technique

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions d'agent technique polyvalent en parfaite autonomie :

- ✓ Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et les abords de la collectivité.
- ✓ Entretien des espaces verts de la collectivité.
- ✓ Maintenir en état de fonctionnement et effectuer les travaux de petite manutention sur les bâtiments et la voirie.
- ✓ Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés.
- ✓ Assistant de prévention.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création, à compter du 1^{er} février 2018, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

1- b) Personnel : avancement de grade - filière animation

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour assurer la majeure partie du temps la garderie des élèves de l'école et participer à des travaux administratifs de secrétariat tels que l'archivage.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création, à compter du 1^{er} janvier 2018, d'un emploi permanent à temps non complet de 17 heures par semaines annualisées d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

2) Virement de crédit

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée délibérante qu'un virement de crédit a été réalisé le 08 décembre 2017 d'un montant de 1 805 € afin d'annuler cette somme perçue à tort par la Commune de BEUSTE en 2012 à l'article 70848 concernant les indemnités

compensatrices de la Poste. Cette dépense n'étant pas prévue au Budget Primitif 2017, il convenait d'effectuer un transfert de crédit, qui a été opéré du compte 022 dépenses imprévues au compte de dépenses 673 titres annulés (sur exercices antérieurs).

3) Action sociale d'intérêt communautaire : projet de prise de compétence Espace de Vie Sociale

Un projet d'extension de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Nay dans le domaine de l'action sociale d'intérêt communautaire a été évoqué en début de mandat, dans la continuité des travaux réalisés avec l'accompagnement de Mairie-Conseils sur les années 2011-2012. Une étude diagnostic et opérationnelle de mise en place d'une action sociale communautaire et de création d'un CIAS a été menée en 2015-2016 (délibération du conseil communautaire du 15/12/2014).

Suite à cette étude et à la concertation avec les partenaires et acteurs sociaux du territoire, un projet de création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) a été présenté et approuvé par le conseil communautaire du 18 décembre 2017.

Une prise de compétence communautaire à ce titre est donc proposée et a été notifiée aux communes le 19 décembre 2017, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT. Il appartient à chaque commune de se prononcer.

Un espace de vie sociale est un des lieux et services possibles d'animation de la vie sociale, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales. Ce service poursuit trois finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble »,
- le développement de la citoyenneté de proximité.

La plus-value générale et la spécificité d'un tel équipement se fondent sur :

- une démarche globale pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire, aux besoins des habitants et aux difficultés de la vie quotidienne des familles,
- une approche multidimensionnelle : approche globale d'une personne, prise en compte d'une famille dans sa globalité, ouverture à tous les publics et à toutes les classes d'âge, analyse globale du territoire d'implantation,
- la recherche de la mixité des publics et de l'intergénérationnalité,
- la mise en œuvre des initiatives locales à la fois individuelles et collectives.

Il s'agit donc d'une structure de proximité qui peut toucher tous les publics. L'EVS propose un accueil et une écoute des habitants, des actions construites avec ceux-ci et des projets qui valorisent un territoire, en lien avec les partenaires de terrain.

Un tel lieu, comme étape dans la construction de la compétence sociale de la CCPN, permettrait de compléter l'offre de services communautaires en matière d'action sociale sur le territoire en partenariat avec les communes, les CCAS, les acteurs sociaux institutionnels et associatifs, en lien également avec les autres compétences existantes, sociales notamment, de la CCPN.

En termes de projet social et de projets d'actions, les orientations d'actions communautaires suivantes ont approuvées :

Mission: Accueil, Information, Orientation du public

- ✓ Accueil « généraliste » accessible à tous et gratuit, informations et orientation vers les lieux, les personnes ressources, les partenaires institutionnels et associatifs en partenariat et en complémentarité de la MSAP, des communes, des CCAS et des acteurs de l'action sociale,
- ✓ Informations et communication sur les activités, les équipements et les services existants sur le territoire, valorisation des services existants
- ✓ Réalisation d'un annuaire des acteurs sociaux.
- ✓ Accompagnement des personnes dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives (adhésion au Schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public – SDAASP),
- ✓ Mise en réseau des acteurs sociaux, des communes et des CCAS,
- ✓ Favoriser les relations et les partenariats Mairies/CCAS/structures d'action sociale,

Mission : Lien social, mixité, lieu d'animation de la vie sociale

- ✓ Mettre en réseau des associations locales
- ✓ Favoriser et créer du lien entre habitants basé sur la convivialité, l'entraide et la réciprocité, dans un souci de respect de la mixité sociale,
- ✓ Valoriser les habitants en tant qu'acteurs, force de proposition, conscients de leurs compétences à partager,
- ✓ Organisation d'ateliers intergénérationnels et d'ateliers d'information en lien, notamment, avec les associations caritatives.

Mission : Parentalité

- ✓ Mise en place d'un réseau local Parentalité
- ✓ Organisation de la semaine départementale des familles avec le service Petite Enfance et les acteurs concernés (dispositif et financement CAF)
- ✓ Organisation de sorties familiales (dispositif et financement CAF)
- ✓ Organisation de rencontres avec des professionnels sur des thématiques liées à la parentalité.

Il est particulièrement souligné que l'activité d'un EVS devra favoriser les initiatives, actions et projets issus du public usager. Le cadre de l'agrément de la CAF prévoit ainsi que l'EVS encourage « la prise de responsabilité des usagers pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale ».

Par ailleurs, la 1ère année de démarrage de l'EVS devra voir la consolidation du projet social avec les partenaires.

Le dispositif d'EVS s'appuie sur le cadre juridique et financier résultant de la contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département. Les principales dépenses correspondront aux charges de personnel. Les taux de co-financements prévus atteignent 65% du montant total du budget prévisionnel.

En termes de ressources humaines et d'effectifs, l'Espace de Vie Sociale se verra affecter 1 ETP animateur social (poste à créer).

La direction et coordination de ce service seront réalisées au sein du Service Social, Santé et Vie associative de la CCPN, par redéploiement de ressources humaines internes.

Un lieu ou espace dédié devra être affecté à cet EVS.

Le démarrage de cet espace de vie sociale est prévu dans le courant du 1er semestre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la prise de compétence « Création et gestion d'un Espace de vie sociale » par la CCPN, au sein du groupe compétences optionnelles-action sociale d'intérêt communautaire.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

4) Approche du bilan financier 2017

Rappel du BP 2017

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	422 181 €	422 181 €	(dont 100 000€ excédent de clôture 2016)
Investissement	494 833 €	494 833 €	(dont 135 128 € excédent de clôture 2016)
	917 014 €	917 014 €	

Estimation du Compte Administratif fin 2017

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	286 000 €	430 000 €
Investissement	374 000 €	500 000 €

Fonctionnement (1) Recettes - Dépenses = 144 000 €

Investissement (2) Recettes - Dépenses = 126 000 €

Total fin 2017 estimé : 270 000 €

Bilan des contributions directes 2017

	Commune	CCPN	Département
Taxe d'habitation	92 700 €	77 000 €	
Taxe Foncier Bâti	39 200 €		70 800 €
Taxe Foncier non Bâti	9 600 €	400 €	
Total	141 500 €	77 400 €	70 800 €

Total des contributions directes (Commune + CCPN + Département) : 290 000 €

Parts communale soit $141\,500 / 290\,000 = 48,8 \%$

Moyenne contributions par foyers imposables : $290\,000 / 200 = 1\,450 \text{ €}$.

Moyenne impôts locaux par foyer : $141\,500 / 200 = 707,50 \text{ €}$.

5) Comptes-rendus de Commissions

a) Commission économique

Un projet de construction d'une grande galerie marchande est prévu au rond point de Coarrazze à la zone d'activité Monplaisir : plusieurs commerces devraient s'y implanter ainsi qu'une nouvelle boulangerie. Ce projet est porté par le propriétaire du terrain concernant une partie du futur emplacement (8 500 m²). La CCPN envisage de vendre à ce porteur de projet une parcelle voisine d'une surface de 9 000 m² à fin de mener à bien ce projet.

Les membres du Conseil Municipal se sont interrogés sur le projet d'hôtel qui avait été envisagé. Ce projet a semble-t-il été annulé.

L'Intermarché de Coarrazze a demandé un agrandissement de sa surface commerciale.

Un autre point a été abordé lors de cette commission économique : les subventions attribuées aux partenaires :

- ✓ BGE et Béarn Initiative (association qui accompagne des porteurs de projets de création d'entreprise) : 10 000 € par an
- ✓ Safer (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) : 3 000 € par an
- ✓ UPPN (Union des Professionnels en Pays de Nay) : 30 000 € par an
- ✓ CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie : promotion du territoire et des zones artisanales) : 5 000 € par an
- ✓ Mission locale : 70 000 € par an.

b) Comité syndical du SEAPaN du 12/12/2017

Le nombre d'admission en non valeur explose aussi bien en eau qu'en assainissement, pour atteindre 185 000 € par an tous budgets confondus.

En fin d'année 2017, la mensualisation représente 50 % des abonnés.

Le SEAPaN a rappelé lors de cette réunion l'obligation de déclaration des particuliers ayant des puits dans leurs propriétés.

Les tarifs de l'année 2018 ont été votés par le Comité Syndical :

- ✓ eau :
 - abonnement : 73 € HT
 - prix HT / m³ : 1,68€
- ✓ assainissement :
 - abonnement : 50 € HT
 - prix HT / m³ : 1,05 €.

Le tarif social devrait s'appliquer en 2019.

S'agissant du projet d'assainissement collectif sur la Commune de BEUSTE, une réunion de présentation et d'échange avec la population beustoise sera organisée fin du mois de janvier ou début février 2018, les travaux devant débuter en mars / avril 2018.

c) Communauté de Communes du Pays de Nay

La compétence eau et assainissement deviendra compétence communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018. Un nouveau vice-président sera élu au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Nay qui aura délégation en compétence eau, assainissement et assainissement autonome.

Dès lors, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay sera dissout au 31 décembre 2017.

Lors du conseil communautaire du 18 décembre 2017 a été adopté le projet de signalétique générale. Ce projet prévu pour le 1^{er} semestre 2018, est construit selon les principes suivants :

- ✓ Signalétique sous la forme d'une SIL (Signalisation d'Information Locale, bi-mats ou mono-mats avec des lames) à destination des sites touristiques, des acteurs touristiques, des équipements publics dont les équipements municipaux, des acteurs économiques isolés et recevant du public, des zones d'activités.
- ✓ Le principe de financement retenu est le suivant :
 - Etudes financées par la CCPN
 - Fabrication et pose des Supports financées par la CCPN
 - Pose des lames financée par la CCPN
 - Fabrication des lames relevant des compétences de la CCPN, financée par la CCPN (zones d'activités, sites touristiques, équipements intercommunaux)
 - Fabrication des lames d'entreprises financée par elles-mêmes.
 - Fabrication des lames d'équipements communaux financée par les Mairies.

6) Questions diverses

a) Révision du Plan Local d'Urbanisme : réunions

Une réunion a été organisée avec les Personnes Publiques Associées, cette réunion s'inscrit dans la démarche de l'agenda de révision du PLU. Quatre organismes étaient représentés :

- ✓ Chambre de l'Agriculture
- ✓ DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)
- ✓ CCPN
- ✓ Représentant de la mairie de BOEIL-BEZING.

Le projet de PADD ainsi que le diagnostic socio-économique et environnemental ont été présentés.

b) La boîte à lire

La boîte à lire, initié par le Conseil Municipal des Jeunes Electeurs, a été installée en face de l'église. La boîte à lire sera inaugurée, en présence de Monsieur Jeannot SANS qui a réalisé cet ouvrage, le samedi 06 janvier 2018.

c) Agenda

- Samedi 23 décembre 2017 : arbre de Noël des enfants
- Samedi 06 janvier 2018 : inauguration boîte à lire
- Samedi 13 janvier 2018 : vœux 2018.

d) Drapeau béarnais

La Commune de BEUSTE a fait l'acquisition d'un drapeau béarnais.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 20h50.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		CELLE Sonia	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CHARBONNEL Patrice	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude	Absent - excusé	CENDRES Monique	
LASSALLE Roger	Absent - excusé	DE MOOR Olivier	Absent - excusé
DOASSANS-CARRÈRE Philippe		HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre		LECLÈRE Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		POUEY Sébastien	
BIRABEN-LOUSTAU Pierre	Absent - excusé		